

Commune de Puissalicon

DELIBERATION N° 2023-4

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 de la Commune

Convocation du 31/03/2023

Séance du 04/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

Présents : FARENC Michel – FERRE Gérard – LORENTE Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – HERNANDEZ Monique – TOUZET Christophe – CRITG Stéphane – PAGES Cyril – PALOMARES Cathy

Absents excusés : KUTTEN Michel (pouvoir à LORENTE) – MISSANA Virginie (pouvoir à FERRE) – DARDAILLON Marine – VIGOUROUS Jean-Marie (pouvoir à PALOMARES)

Secrétaire de séance : BLANCOU Hubert

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif et le compte de gestion pour le budget de la Commune,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2022	1 342 943,20 €
Dépenses de fonctionnement 2022	920 896,92 €
Résultat antérieur reporté (002)	591 182,90 €
Disponible à affecter	1 013 229,18 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2022	1 207 493,25 €
Dépenses d'investissement 2022	696 688,40 €
Résultat de l'exercice	510 804,85 €
Résultat antérieur reporté (001)	- 431 681,09 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	385 930,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	247 500,00 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	79 123,76 €
Résultat global section Investissement (RAR inclus)	217 553,76 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 034-213402241-20230404-DCM_2023_4-DE

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de Fonctionnement 2022	1 013 229,18 €	Disponible à affecter
↓		
Affectation du résultat	0 €	Ligne (1068) en Recette d'investissement au BP 2023
Excédent de fonctionnement reporté	1 013 229,18 €	Ligne (002) en Recette (R002) de fonctionnement au BP 2023

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés
(12 pour – 2 abstentions VIGOUROUS PALOMARES)**

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'état le 05/04/2023
Mise en ligne sur le site internet de la Commune le 05/04/2023



Michel FARENC
Maire

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 034-213402241-20230404-DCM_2023_4-DE